GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire - pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, jour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gué, île, désurgence
Cours d'eau intermittent ou tassé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir d'eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence compagne prédominante) R
— — à sapin et/ou épinette blanche R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge R (PB)
— — à pin rouge R (PR)
— — à pin gris R (PG)
— — à thuya (cèdre) R (T)
— — à mélèze R (L)
— — (plantation) R p

Pessière
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse) E (E)
— — (aucune essence compagne prédominante) E
— — à thuya (cèdre) E (T)
— — à mélèze E (L)
— — à sapin E (S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge E (PB)
— — à pin rouge E (PR)
— — à pin gris E (PG)
— — à sapin et/ou épinette E (S-E)
— — (plantation d'épinette blanche) E p
— — (plantation d'épinette de Norvège) E p
— — (plantation d'épinette noire) E p
— — (plantation d'épinette rouge) E p

Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse) S (S)
— — (aucune essence compagne prédominante) S
— — à épinette noire S (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge S (E-E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge S (PB)
— — à pin rouge S (PR)
— — à pin gris S (PG)
— — à mélèze S (L)
— — (plantation de sapin baumier) S p

Pinède à pin blanc
— — (pin blanc/pin gris occupent plus de 75% de la portée résineuse) PB (PB)
— — (aucune essence compagne prédominante) PB
— — avec épinette noire PB (E)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge PB (E-E)
— — avec mélèze PB (PB-L)
— — avec pin gris PB (PB-PG)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge PB (PB-PB)
— — avec sapin PB (PB-S)
— — (plantation) PB p

Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse) PR (PR)
— — (aucune essence compagne prédominante) PR
— — avec thuya (cèdre) PR (T)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge PR (E)
— — avec mélèze PR (PR-L)
— — avec pin gris PR (PR-PG)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge PR (PR-PB)
— — (plantation) PR p

Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse) PG (PG)
— — (aucune essence compagne prédominante) PG
— — avec thuya (cèdre) PG (T)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge PG (E)
— — avec mélèze PG (PG-L)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge PG (PG-PB)
— — avec sapin PG (PG-S)
— — (plantation) PG p

* Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse) C (T)
— — (aucune essence compagne prédominante) C
— — à épinette noire C (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge C (E-E)
— — à pin gris C (PG)
— — à pin rouge C (PR)
— — à pin blanc C (PB)
— — à sapin et/ou épinette blanche C (S-E)
— — (plantation de thuya) T p

Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse) Pr (Pr)
— — (aucune essence compagne prédominante) Pr
— — à thuya (cèdre) Pr (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge Pr (E)
— — à pin gris Pr (PG)
— — à pin blanc et/ou pin rouge Pr (PB)
— — à pin rouge Pr (PR)
— — à pin gris Pr (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche Pr (S-E)
— — (plantation) Pr p

MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse) Mr (Mr)
— — (aucune essence compagne prédominante) Mr
— — à épinette noire Mr (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge Mr (E-E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge Mr (PB)
— — à pin rouge Mr (PR)
— — à pin gris Mr (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche Mr (S-E)
— — (plantation de mélèze européen) Mr p
— — (plantation de mélèze du Japon) Mr p
— — (plantation de mélèze hybride) Mr p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements) — Tendance haut. / Tendance bas.

Feuillis d'essences tolérantes avec pin gris F (Pg) F (Pg)
— — — avec pin blanc F (PB) F (PB)
— — — avec pin rouge F (PR) F (PR)
— — — avec sapin F (S) F (S)
— — — avec épinette noire ou rouge F (E) F (E)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge BE (E) BE (E)
— — — avec épinette noire ou rouge BB (E) BB (E)
— — — avec pin gris BB (PG) BB (PG)
— — — avec pin rouge BB (PR) BB (PR)
— — — avec pin blanc BB (PB) BB (PB)
Bouleau à bouleau blanc avec pin blanc BJ (PB) BJ (PB)
— — — avec pin rouge BJ (PR) BJ (PR)
— — — avec sapin BJ (S) BJ (S)
Peupliers (non tremble) avec pin gris PG (PG) PG (PG)
— — — avec pin blanc PB (PB) PB (PB)
— — — avec pin rouge PR (PR) PR (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge PE (E) PE (E)
Érablière rouge résineuse ER (R) ER (R)
Érablière sucrière ES (S) ES (S)
— — à pin blanc ES (PB) ES (PB)
— — à pin rouge ES (PR) ES (PR)
Mélange à Feuillus tolérants MFT (F) MFT (F)
— — sur station humide MFH (F) MFH (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus — F
— d'essences tolérantes — Ft
— d'essences humides — Fh
— (plantation) — Fp
Bouleau à bouleau blanc — B
— à bouleau jaune — BJ
Peupleraie — Pe
Érablière rouge — ER
Érablière
— à bouleau blanc — ER BB
— à bouleau jaune — ER BJ
— à peuplier — ER Pe
— à feuillus d'essences tolérantes — ER Ft
— à feuillus d'essences humides — ER Fh
Plantation d'érable à sucre — ES p
— de bouleau jaune — BJ p
— de peuplier — Pe p
— de peuplier hybride — PeH p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole — A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc. — E

PERTURBATION

Coupe partielle — cp
Coupe partielle en damier — cd
Coupe partielle en bande — cb
Coupe partielle pied-à-pied — cp
Coupe partielle pied-à-pied à bande — cpb
Chablis partiel — chp
Épidémie légère — ep
Bris partiel — brp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale — c
Chablis — ch
Chablis total — ch
Épidémie sévère — ep
Friche — fr
Plantation — p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TYPES DE	CLASSES
50 (ans)	0-50 ans	
70 "	51-70 ans	
90 "	71-90 ans	
120 "	91-120 ans	
140 "	121-140 ans	
160 "	141-160 ans	
180 "	161-180 ans	
180 +	180 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
120-30 "	30-120 "
140-30 "	30-140 "
160-30 "	30-160 "
180-30 "	30-180 "
180-30 +	30-180 +

FORÊT INÉGALIÈRE

Jeune inégalienne: Plus d'1 arbre sur le tiers inférieur, majorité des tiges entre 0 et 10 cm.
Jeune pauliniane: Plus d'1 arbre sur le tiers inférieur, majorité des tiges entre 0 et 10 cm.
Vieilleuse inégalienne: Plus d'1 arbre sur le tiers supérieur, majorité des tiges entre 10 et 30 cm.
Vieilleuse pauliniane: Plus d'1 arbre sur le tiers supérieur, majorité des tiges ont plus de 30 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 60%	°
Forte	61 à 90%	°°
Abrupte	91% et plus	°°°

Superficie minimale de pente : 0.5 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0-3m)	2 (3-6m)	3 (6-9m)	4 (9-12m)	5 (12-15m)	6 (+15m)
A 60%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 40%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 25%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 10 C 15 cp 50 m G
— G : défoliation
— 50 : classe de pente
— m : perturbation
— cp : classe de hauteur
— 15 : classe de densité
— C : sous groupe d'essences
— 10 : groupement d'essences

R C5 e 69 D1
— D1 : classe de pente
— 69 : classe d'âge
— e : origine
— C5 : classe de densité
— R : classe de hauteur
— C : sous groupe d'essences
— type de couvert

CARTO FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR., GROUPE FORAN, THÉRIAULT, LÉTOURNEAU INC.
SIGNATURE :

CARTO FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR., COUTURIER, SAMSON & ASS. (1978 INC.)
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 2
Unité de gestion — 21-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 2
000 00 20*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 33000*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée — 213*
Municipalité — 94400*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 1317*
Bloc pastoral — 6b
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ 230 LAC ST-JEAN-EST

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1981
Carte forestière : Année de publication : 1982-1983
Année de révision : -

Divisions territoriales en date du 82/10/1, 84/1/15
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32 A 9	22 D 12	22 D 11	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.O.
32 A 8	22 D 5	22 D 6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32 A 1	22 D 4	22 D 3	

22 D/5 N.E.
2

Compt. for. : 8007
Révision : avril 1990

CARTO FOREST. DÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR., ROCHE & ASS. (G.G. PR.INC.2111)
SIGNATURE :

PORÉT PRIVÉE UG 21